

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES

13 mai 2024

N° E24000028 /78

La présidente

Décision désignation commissaire

CODE : type 1

Vu enregistrée le 2 mai 2024, la lettre par laquelle la commune de LE MEREVILLOIS demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Révision globale du PLU + PDA des monuments historiques ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : M. Henri MYDLARZ est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : M. Jean-Yves COTTY est désigné(e) en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de LE MEREVILLOIS, à M. Henri MYDLARZ et à M. Jean-Yves COTTY.

Fait à Versailles, le 13 mai 2024

La présidente,



J. GRAND D'ESNON